



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mars 2020
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

20-23 avril 2020

Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser
le Programme de développement durable
à l'horizon 2030

Financement du développement durable

Note du Secrétaire général*

Résumé

La présente note, où sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2020, dresse un bilan des progrès accomplis vers la mise en œuvre des recommandations formulées concernant le financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 60 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. Il examine la situation économique mondiale et ses conséquences pour le développement durable, les problèmes rencontrés et les possibilités offertes par le financement du développement durable à une époque de technologies numériques porteuses de changement et les progrès réalisés dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

* La présente note a été soumise après la date limite afin de tenir compte des éclaircissements et des corrections techniques apportés en réponse aux observations formulées lors d'une série de réunions d'information techniques tenues du 9 au 13 mars 2020.



I. Vue d'ensemble

1. Le paysage financier a considérablement changé depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La technologie numérique a transformé les aspects majeurs des systèmes financiers. Par ailleurs, un intérêt de plus en plus grand a été porté à l'investissement durable, en raison, en partie, d'une plus large prise de conscience de l'incidence des changements climatiques et d'autres risques non économiques sur les rendements financiers.

2. Cependant, alors que s'ouvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, des défis d'une ampleur mondiale se multiplient, minant la capacité de réaliser ces objectifs d'ici 2030. Les chocs économiques et financiers liés à la COVID-19, notamment les perturbations de la production industrielle, la volatilité du marché financier et la montée de l'insécurité, menacent de nuire à une croissance économique déjà médiocre et d'aggraver les risques encourus, à savoir, notamment, l'érosion du multilatéralisme, un surendettement accru ainsi que la fréquence et l'intensité plus grandes des chocs climatiques.

3. Étant donné ces tendances à la déstabilisation, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement relève, dans son *Rapport de 2020 sur le financement du développement durable*, non seulement l'incapacité des systèmes économiques et financiers internationaux à réaliser les objectifs de développement durable, mais également le recul enregistré dans certains domaines d'intervention essentiels. Les gouvernements, les entreprises et les particuliers doivent prendre à présent des mesures pour mettre fin à ces tendances et modifier la trajectoire.

Arrêter le recul

4. La conjoncture défavorable exposée ci-dessus se caractérise par les tendances suivantes :

a) Ralentissement de la croissance économique : la croissance mondiale devrait connaître un fort ralentissement en 2020 en raison des incidences de la COVID-19, tout en présentant un risque élevé de récession ;

b) Risques financiers croissants : la volatilité du marché financier à court terme s'est accrue à cause de la COVID-19, tandis qu'une période prolongée de taux d'intérêt bas a encouragé les comportements plus risqués. L'intermédiation financière n'a cessé de se déplacer vers des intermédiaires financiers non bancaires, qui détiennent plus de 30 % des actifs financiers mondiaux ;

c) Baisse de l'aide : l'aide publique au développement (APD) a baissé de 4,3 % en 2018, et de 2,1 % pour les pays les moins avancés ;

d) Risque d'endettement élevé : les risques d'endettement devraient encore augmenter dans la plupart des pays vulnérables. Environ 44 % des pays les moins avancés et des autres pays en développement à faible revenu connaissent actuellement une situation d'endettement élevé ou de surendettement, leurs risques d'endettement ayant été multipliés par deux en moins de cinq ans (contre un taux de 22%, en 2015). Ce chiffre pourrait être revu à la hausse avec la pression croissante exercée par le COVID-19 comme par les chocs des prix des produits de base et des prix économiques mondiaux sur les pays lourdement endettés, en particulier les pays exportateurs de pétrole ;

e) Renforcement des restrictions commerciales : les échanges visés par les mesures de restriction à l'importation sont presque 10 fois supérieurs à ceux d'il y a deux ans. Dans l'intervalle, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne dispose plus désormais d'un nombre suffisant de membres pour juger des différends commerciaux. La crise de la COVID-19 s'ajoute aux effets de ces restrictions et perturbe considérablement le commerce des biens et des services. Elle perturbe aussi les chaînes de valeur mondiales, avec la chute attendue d'au moins de 50 milliards de dollars des exportations de marchandises ;

f) Augmentation du nombre des chocs environnementaux : les émissions des gaz à effet de serre continuent de s'accroître, d'où des risques pour le développement durable. Entre 2014 et 2018, le nombre estimé de phénomènes météorologiques ayant engendré des pertes dans le monde a augmenté de 30 % par rapport aux cinq années précédentes.

5. Dans un tel contexte, nombre de pays, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays vulnérables, ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Une priorité urgente pour la communauté internationale

6. Si beaucoup des problèmes précités ont des causes profondes, les quatre mesures suivantes qui sont à prendre dans l'immédiat peuvent aider à inverser la tendance :

a) La communauté mondiale doit s'unir en vue de renforcer les activités de coopération et de prendre des mesures concertées, énergiques et rapides pour lutter contre les répercussions de la COVID-19, maintenir la stabilité économique et financière, promouvoir le commerce et stimuler la croissance ;

b) Les donateurs devraient immédiatement inverser la tendance à la baisse de l'APD, en particulier à destination des pays les moins avancés, qui risquent d'être durement touchés par les effets sociaux et économiques de la COVID-19 ;

c) Les créateurs et les débiteurs devraient œuvrer de concert afin de piloter et de multiplier les initiatives visant à aider les pays lourdement endettés et vulnérables à gérer les risques et à dégager une marge de manœuvre budgétaire aux fins d'investissements ;

d) Certains instruments financiers, mentionnés tout au long du présent rapport, devraient être mis en œuvre et utilisés pour réduire les risques climatiques et lever des ressources destinées à des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Toutefois, ces mesures, à elles seules, ne suffiront pas, et les approches fragmentaires seront inefficaces. Les problèmes les plus insurmontables, notamment les difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par le système commercial multilatéral, les défis posés par l'endettement, les risques climatiques et autres risques systémiques, sont de nature mondiale et ne peuvent être réglés que si tous les pays s'unissent et œuvrent à la réalisation d'objectifs communs. Une action collective demeure indispensable.

Accélérer la transition

8. Alors que la communauté internationale s'efforce de faire face à ces préoccupations de longue date, l'urgence de la mise en œuvre du Programme 2030 exige aussi de saisir toutes les occasions d'accélérer ses progrès. Le Groupe de

réflexion a recensé deux tendances clefs propres à accélérer la transition vers un financement durable, à savoir l'essor rapide des technologies numériques et l'intérêt croissant pour l'investissement durable. Certes, aucune de ces tendances ne pourra, à elle seule, soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, mais, sous la direction des autorités publiques, avec le soutien des politiques publiques et la participation du secteur privé, elles peuvent, à elles deux, nous aider à emprunter la bonne voie, tout en contribuant à remédier à la crise actuelle.

Premier accélérateur : mettre les technologies numériques au service du financement durable

9. Les technologies numériques ont un impact considérable sur tous les objectifs de développement durable et sur le financement du développement durable par le biais des marchés financiers, du financement public et des modalités de développement. On peut également les utiliser pour aider à résoudre les crises sanitaires et faciliter le travail à distance durant la crise actuelle.

10. Toutefois, les cadres politiques et réglementaires existants ne sont pas adaptés aux nouvelles réalités. Si l'on ne sait pas exactement comment les économies numériques évolueront au cours des 10 prochaines années, les décideurs ne peuvent cependant pas s'offrir le luxe de rester dans l'expectative. Les cadres politiques et réglementaires nationaux et mondiaux mis en place aujourd'hui décideront de l'accélération ou du ralentissement des progrès des technologies numériques, en particulier au regard de leur impact distributif.

11. Une nouvelle approche est nécessaire pour faire en sorte que l'évolution technologique contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir pour que cette évolution serve l'intérêt de la population en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

a) **Priorité à l'inclusion** : les technologies numériques peuvent permettre un accès plus large aux produits et aux services financiers et procurer des gains d'efficacité, mais leurs effets sur les inégalités doivent être gérés comme il convient, compte tenu des considérations suivantes :

- i) Nombreuses sont les personnes, en particulier les femmes et les filles, qui demeurent exclues de l'économie numérique ;
- ii) Les algorithmes codifient les préjugés existants, tels que les préjugés liés au sexe en matière de vérification de crédit ;
- iii) Le secteur des technologies numériques s'accroît et s'implante rapidement à l'échelle mondiale, d'où de nouvelles formes de concentration. Les plateformes mondiales acquièrent une puissance de marché considérable, dans la mesure où l'activité économique est de plus en plus concentrée ;

b) **Priorité à la main-d'œuvre** : les systèmes de protection sociale actuels risquent de ne plus être viables dans une économie à la tâche où les relations de travail deviennent plus précaires. Les modes de développement peuvent devenir plus problématiques car les technologies risquent de créer moins d'emplois. Les pays devraient rechercher des modes de développement à forte intensité de main-d'œuvre en encourageant les investissements dans un plus grand nombre de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

12. Le fait de continuer de s'appuyer sur une perspective centrée sur la personne et les efforts visant à réguler la finance numérique et à déterminer les étapes du

développement peut permettre de garantir que l'ensemble de la société bénéficie en effet de l'adoption du numérique.

13. Il est recommandé de prendre les mesures suivantes comme points de départ :

a) Développer l'accès de base au numérique : cette approche sera assortie d'efforts dans les domaines de l'infrastructure et des compétences ;

b) Coordonner la réglementation entre secteurs : les cadres réglementaires doivent être réécrits et coordonnés entre secteurs, notamment les secteurs du financement, de la concurrence et de la sécurité des données ;

c) Coopérer de part et d'autre des frontières : la coopération multilatérale a besoin d'être renforcée pour faciliter le partage des données d'expérience et le soutien des capacités, en particulier pour les pays les moins avancés.

Deuxième accélérateur : susciter un intérêt croissant pour le développement durable

14. L'approche du financement centré sur la personne devra s'appuyer sur un intérêt croissant pour le développement durable. De plus en plus, les chefs d'entreprise constatent qu'ils doivent tenir compte des facteurs de durabilité pour obtenir des résultats financiers à long terme et assurer la viabilité de leur modèle d'activité. Ces facteurs sont à la fois d'ordre social et environnemental. Ainsi, dans la crise actuelle, si les banques font preuve à court terme de patience à l'égard des petites et moyennes entreprises, des prêts hypothécaires et autres prêts à court terme, il est possible que les rendements financiers augmentent à moyen terme.

15. De même, les investisseurs individuels sont de plus en plus intéressés par l'idée de soutenir le financement durable. Toutefois, les outils nécessaires à des prises de décision informées ne sont pas disponibles dans l'immédiat. Il arrive souvent que les investisseurs ne soient pas interrogés par leurs conseillers financiers sur leurs préférences dans le domaine de la durabilité et, d'autre part, ce qui permettrait en la matière d'en évaluer les effets de façon fiable n'est pas mis en place. Une telle situation doit évoluer. Les mesures volontaires, qui ont caractérisé jusqu'à présent le secteur du financement durable, sont désormais insuffisantes pour apporter les changements d'une ampleur proportionnelle aux exigences à remplir. Les décideurs devraient contribuer à mettre en œuvre les trois mesures suivantes :

a) Adoption du principe de l'établissement de déclarations sur les risques en matière de durabilité : les décideurs devraient adopter le principe de l'établissement de déclarations obligatoires à l'échelle mondiale sur les risques financiers liés aux changements climatiques. En outre, les entreprises devraient répondre des effets plus importants sur le développement durable et être tenues d'intégrer des mesures de la durabilité comparables dans l'établissement de leurs rapports ;

b) Établissement de normes de durabilité : les organismes de régulation devraient établir des normes minimales pour les produits d'investissement, en vérifiant comment les produits peuvent être commercialisés ;

c) Obligation de sollicitation des préférences en matière de durabilité : les conseillers en investissements devraient être tenus de demander à leurs clients leurs préférences en matière de durabilité, outre les informations déjà exigées.

16. Les Nations Unies ont un rôle clair à jouer qui est d'appuyer les décideurs et les entreprises dans la mise en œuvre des mesures précitées. En particulier, elles peuvent contribuer à faire mieux comprendre la signification de l'investissement durable, en

proposant des définitions dans le cadre desquelles il convient d'établir des déclarations, des mesures et des normes.

17. Ce qu'il importe de souligner, c'est qu'aucune des mesures précitées – qu'il s'agisse d'arrêter le recul ou d'accélérer la transition – ne sera envisageable sans le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

S'unir et progresser ensemble

18. Concernant les mesures à prendre face à la COVID-19, l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités ou la lutte contre les changements climatiques, la mise en œuvre du développement durable exige de tous les acteurs, à l'échelle nationale et sous-nationale, de répondre à l'appel. Nombre des défis étant d'ordre mondial, il faut les relever en commun et de manière intégrée. Les efforts isolés et menés au niveau d'un seul pays seront insuffisants.

19. La communauté internationale a besoin de prendre des mesures concertées immédiates pour lutter contre la COVID-19. Comme il a été noté plus haut, les gouvernements devraient coordonner leurs actions à l'échelon mondial pour leur assurer un impact maximal. La crise actuelle souligne aussi la nécessité de renforcer les investissements visant à lutter contre les crises dans un souci de prévention, de réduction des risques et de planification des stratégies. Le report de tels investissements ne peut qu'accroître le coût à payer finalement par la société. Les enseignements tirés des mesures de lutte contre les catastrophes et autres risques illustrent la nécessité d'instruments financiers préalables, qui créent des incitations à la réduction des risques au stade de leur conception.

20. Certes, les instances permettant d'adapter les ressources et de promouvoir l'action collective existent, mais elles sont toujours sous-exploitées. En utilisant le Conseil économique et social pour veiller au suivi du financement du développement ainsi que d'autres instances du système des Nations Unies, telles que la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il nous est possible de garantir que l'approche du financement, conçue en un seul ensemble, dépasse la somme de ses parties. Étant donné que nous œuvrons de concert à résoudre de manière créative les problèmes posés à l'échelle mondiale, il nous faut continuer à promouvoir un multilatéralisme inclusif pour faire en sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

II. Le contexte économique mondial

21. Début 2020, les membres du Groupe de réflexion ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance déjà modérées, en raison de l'épidémie du coronavirus. Même en optant pour le scénario le plus optimiste, la croissance mondiale devrait ralentir encore en 2020 et passer sous la barre du niveau le plus bas de la décennie enregistré en 2019, soit 2,3 %. Les perspectives envisagées sont sujettes à des risques de dégradation non négligeables ainsi qu'à certaines inquiétudes, notamment le risque important d'une récession mondiale liée au coronavirus. Une nouvelle escalade de différends commerciaux et une autre montée des tensions géopolitiques pourraient également nuire à la croissance mondiale à court et à moyen terme. Au-delà de ces risques, la crise climatique, elle, continue de représenter une menace de plus en plus pesante sur les perspectives économiques. Si aucune action politique décisive n'est

menée, il n'est pas exclu qu'un ralentissement brutal de l'activité économique mondiale ait lieu.

22. Ces problèmes présentent des risques extrêmement graves pour la réalisation en temps opportun des objectifs de développement durable. Une croissance mondiale modérée compromettrait déjà les progrès accomplis sur la voie de meilleures conditions de vie. Avant la crise de la COVID-19, un pays sur cinq – beaucoup de pays abritant un nombre considérable de personnes vivant dans la pauvreté – allait certainement connaître une stagnation ou une baisse du revenu par habitant en 2020. Or ce chiffre sera probablement supérieur en raison des perturbations économiques liées à la pandémie.

23. Les vulnérabilités économiques existantes sont encore davantage aggravées par l'impact de la COVID-19 et d'autres facteurs connexes. Les perturbations que subit la production industrielle touchent les chaînes de valeur mondiales et exercent une pression supplémentaire sur une croissance des échanges et des investissements déjà faible. La volatilité grandissante des marchés financiers pourrait mettre en évidence des vulnérabilités au niveau de plusieurs économies dotées de secteurs financiers d'importance systémique. On observe une augmentation des risques de surendettement en matière de dette publique et privée, qui atteignaient déjà toutes deux des records par rapport au produit intérieur brut (PIB) dans les pays développés et les pays en développement. La chute des matières premières en résultant – en particulier celle des prix pétroliers, qui s'est accentuée du fait des tensions politiques – pèse encore plus sur la viabilité de la dette dans certains pays. En Afrique, six pays connaissant des niveaux élevés d'exportations pétrolières pourraient subir des chocs importants, alors que la chute du tourisme frappera les petits États insulaires en développement et d'autres pays tributaires du tourisme.

24. À ce jour, la politique d'assouplissement monétaire dans de nombreux pays d'importance systémique a contribué à soutenir l'activité à court terme. Durant des périodes de grande incertitude, la politique monétaire peut stimuler la liquidité, permettant ainsi d'assurer la poursuite du fonctionnement des marchés et de soutenir le crédit. Toutefois, cette solution ne suffira pas à atténuer l'impact économique d'une pandémie mondiale et à relancer de manière soutenue une croissance robuste à moyen terme de l'économie mondiale.

25. Une intervention politique rapide et énergique est nécessaire pour faire face à la COVID-19, à l'aide de la panoplie de tous les outils disponibles – notamment la politique budgétaire appuyée par des politiques monétaires, macroprudentielles et de gestion des flux de capitaux – en fonction de la situation budgétaire et des vulnérabilités financières des pays. Étant donné l'interdépendance de l'économie mondiale, des mesures de lutte rapides devraient être prises de manière coordonnée à l'échelle planétaire pour assurer un impact maximal et pour témoigner de la détermination du monde entier à maintenir une stabilité économique et financière, à promouvoir le commerce et à dynamiser la croissance. À moyen terme, le renforcement des systèmes de protection sociale, la réforme des structures et des réglementations et le recours aux investissements publics et privés joueront un rôle décisif pour offrir des possibilités de croissance, répondre à la rapidité de l'évolution du paysage technologique et améliorer les perspectives du développement durable, comme il est indiqué ci-dessous.

III. Le financement du développement durable à une époque de technologies numériques porteuses de changement

26. Les technologies numériques suscitent de plus en plus d'intérêt depuis 2015, et les principaux secteurs de la finance et du développement mis en évidence dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, à savoir les marchés financiers, les finances publiques et les moyens de développement (commerce et investissement), en témoignent.

27. Les technologies numériques créent de formidables possibilités de réaliser un système financier plus durable à l'appui des objectifs de développement durable. Elles permettent de prendre en compte un volume plus important de produits et de services, d'avoir accès à ces derniers plus largement et de faire des gains d'efficacité, en particulier dans le secteur financier et la gestion des finances publiques. Elles peuvent également renforcer la résilience sociétale aux crises. Durant l'épidémie de la COVID-19, les outils de communication numérique contribuent au maintien de l'interaction humaine et à la poursuite des activités économiques vitales, même si nombre de pays en développement ne disposent pas de telles capacités, ce qui les pénalise.

28. À l'instar de transitions analogues à d'autres époques, l'évolution rapide des technologies peut, toutefois, se solder par des difficultés croissantes et l'émergence de nouveaux risques. La vitesse et l'efficacité avec lesquelles les politiques et les cadres réglementaires sauront s'adapter à cette situation seront déterminantes pour leur contribution au développement durable.

29. Les institutions et les cadres politiques actuels sont souvent mal équipés pour faire face aux nouveaux risques, tels que la croissance de la domination et du pouvoir sur le marché des grandes entreprises technologiques dans l'ensemble des secteurs et par-delà les frontières nationales. À ce stade, on ignore encore la manière dont les technologies numériques d'avant-garde évolueront au cours des 10 prochaines années et quels seront leurs effets sur les inégalités, l'emploi et les modes de développement.

30. Aucun pays ni aucun domaine du financement ou des politiques économiques n'échappera tout à fait à cette évolution. Les solutions adoptées dépendront certes de la situation particulière des pays, mais ces derniers doivent tous, d'ores et déjà, se préparer à une économie de plus en plus numérique à l'avenir. Le *Rapport de 2020 sur le financement du développement durable* présente des solutions dans tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, permettant de promouvoir les possibilités inhérentes aux technologies numériques dans l'intérêt de la population et de faire en sorte que les gains soient partagés largement, que les risques soient bien gérés et que les mesures prises par les pays soient appuyées par des actions collectives mises en œuvre à l'échelon mondial.

31. Les principales recommandations qui suivent sont issues de l'analyse présentée dans ce rapport :

a) Une approche stratégique du financement numérique devrait être adoptée afin de fournir un cadre de référence à tous les acteurs. Elle peut prendre différentes formes, qu'il s'agisse du volet d'une stratégie concernant la science, la technologie et l'innovation ou d'une feuille de route ou de l'intégration explicite des technologies numériques dans un processus de planification plus large (par exemple, qu'elles soient incorporées au cadre intégré de financement national d'un pays) ;

b) Certains éléments de base devraient être mis en place dès à présent, notamment les conditions préalables à l'infrastructure nécessaire, les compétences numériques requises et les cadres politiques et réglementaires actualisés propres à appuyer la nouvelle évolution ;

c) Les cadres politiques et l'architecture réglementaire devraient être révisés pour veiller à ce qu'ils soient en mesure de faire face aux effets intersectoriels des technologies numériques sur le financement. Une réglementation privilégiant une approche cloisonnée ne sera pas viable étant donné que les technologies numériques, les technologies de l'information et des communications, les secteurs des données et du financement ainsi que d'autres secteurs interagissent de multiples façons ;

d) Des règles du jeu équitables devraient être maintenues pour faire en sorte que l'arrivée de nouveaux acteurs exploitant la puissance des mégadonnées soit une source d'innovation et non de domination du marché (par exemple, par de grandes entreprises de technologie sur le secteur financier) ;

e) Les modes de développement à forte intensité de main-d'œuvre devraient être recensés pour éviter d'encourager des technologies numériques réductrices de main-d'œuvre alors que le chômage constitue un enjeu politique majeur. La préparation à la nouvelle ère numérique peut être mise en œuvre parallèlement au soutien apporté à des modes de développement à plus forte intensité de main-d'œuvre, en adoptant une approche sur deux fronts ;

f) À l'échelle mondiale, la collaboration axée sur l'apprentissage par les pairs entre les décideurs et les organismes de réglementation devrait être intensifiée pour développer le renforcement des capacités et faciliter les interventions coordonnées, telles qu'en matière de directives et de normes.

IV. Recommandations concernant les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba

Ressources publiques intérieures

32. Les ressources publiques intérieures ont un rôle particulier à jouer dans le financement du développement durable. La relation entre la collecte de recettes et les dépenses allouées aux biens et aux services publics de qualité constitue le fondement du contrat social entre les citoyens et l'État.

33. Depuis 2015, si certaines améliorations ont été apportées aux politiques fiscales et à la coopération internationale dans certains domaines importants, il reste que, cinq ans après la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les réformes positives nécessaires n'ont pas été pleinement intégrées, que ce soit au niveau national ou international. Les progrès réalisés avec lenteur et continuité dans la mobilisation des ressources publiques intérieures sont insuffisants pour répondre à l'ampleur et aux ambitions du Programme 2030. Seuls environ 40 % des pays en développement ont connu une nette augmentation du ratio recettes fiscales/PIB entre 2015 et 2018. La volonté politique de réforme et l'aide au renforcement des capacités ne répondent pas aux attentes, alors même que le développement durable n'est pas encore devenu une priorité universelle des processus budgétaire et d'affectation des dépenses.

34. Un nombre plus important d'États Membres devraient établir des plans nationaux pluriannuels de réforme de l'administration et de la politique budgétaire, pour accroître une mobilisation inclusive des recettes et soutenir l'investissement

public en faveur de la réalisation du développement durable. Pour que les stratégies génératrices de recettes à moyen terme soient efficaces, elles devraient être gérées par les pays eux-mêmes, refléter les priorités de développement, être élaborées par l'ensemble des administrations publiques et bénéficier de l'appui sans réserve des dirigeants politiques des pays concernés. Une telle solution renforce le contrat social et la responsabilité à l'égard des citoyens, qui peuvent exiger une meilleure fourniture de services ainsi qu'une gouvernance plus efficace.

35. Les plans de réforme budgétaire devraient aussi prendre en compte les capacités existantes et se concentrer sur les contraintes pesant sur la levée de recettes plus importantes, ce qui peut aider les pays à donner la priorité aux mesures propres à les augmenter. Les systèmes budgétaires ont également besoin d'être suffisamment résilientes et souples pour pouvoir faire face à des circonstances imprévues, telles que la propagation rapide de la COVID-19. Dans de telles situations, les recettes vont probablement diminuer car l'activité économique ralentit, alors que les dépenses risquent d'augmenter, en particulier celles qui sont allouées au secteur de la santé et à la protection sociale.

36. Les gouvernements devraient investir dans la technologie pour soutenir tous les secteurs du système budgétaire, comme l'administration fiscale, la répression de la délinquance financière et l'exécution du budget. Un tel investissement devrait correspondre à la programmation à moyen terme des recettes et des dépenses et peut être appuyé par des partenaires internationaux. Il existe d'énormes possibilités d'utiliser la technologie aux fins du renforcement de la gestion des finances publiques pour une meilleure mobilisation des recettes et une plus grande efficacité des dépenses. Cette approche passe par des technologies relativement anciennes, telles que les bases de données numériques utilisées pour la gestion des dépenses publiques et l'administration de l'impôt, ainsi que par des technologies nouvelles, telles que l'intelligence artificielle et les grands livres distribués.

37. La numérisation constante de l'économie rend également obsolètes les normes fiscales adoptées il y a environ un siècle. Quelles que soient les normes fiscales internationales nouvelles qui sont élaborées pour remédier aux problèmes posés par la technologie, elles doivent être adaptées aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés et aux pays de taille plus réduite, et doivent se faire l'écho des pays en développement aux stades de leur élaboration et de leur adoption. Les pays doivent se voir accorder suffisamment de temps pour juger de l'opportunité de telle ou telle réforme avant son adoption ainsi que de l'assistance technique leur permettant d'évaluer avec exactitude les effets à moyen et long terme des changements qu'il est envisagé d'apporter à leur économie.

38. Si des progrès importants ont été accomplis en matière de coopération fiscale internationale, une priorité et une attention plus grandes doivent être accordées aux intérêts et à l'avis des pays en développement. La communauté mondiale pourrait veiller à prendre en compte un éventail plus large d'éléments dans les processus d'établissement des normes fiscales, à adapter les normes et pratiques fiscales aux réalités et aux besoins des pays en développement et à accroître davantage l'investissement dans le renforcement des capacités assuré par les partenaires de développement. Les pays qui n'ont pas accès à l'information et qui ne sont pas dotés des capacités intérieures leur permettant de mettre en application des normes fiscales internationales de plus en plus complexes ne seront pas en mesure de stimuler la mobilisation des recettes relative aux activités transfrontalières.

39. Les mesures de lutte contre les flux financiers illicites restent bien en deçà des discours politiques. Pour être très efficaces, les efforts visant à faire obstacle à ces flux devraient se concentrer sur certains éléments. Une coopération internationale est nécessaire pour faire face à tous les aspects des flux financiers illicites. La communication spontanée d'informations et l'entraide judiciaire comptent parmi les mesures particulièrement importantes. Au niveau international, certains des outils de coopération fiscale internationale permettent de s'attaquer aux flux financiers illicites d'ordre fiscal. Les mesures nationales adoptées pour lutter contre l'évasion fiscale, la corruption et autres sortes de flux financiers illicites dans tous les pays passent par une plus grande capacité d'enquêter sur tous les types de transactions suspectes et de les prévenir, une plus grande efficacité dans la coordination entre les différentes institutions concernées en matière de répression au niveau des pays et un respect plus rigoureux des engagements nationaux pris à l'égard de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

40. Les nouvelles technologies, telles que les cryptoactifs, facilitent les flux financiers illicites, soulignant l'importance des efforts de répression concertés et de la vigilance constante du système financier. La nouvelle technologie, telle que l'intelligence artificielle, peut aussi permettre une meilleure identification des activités suspectes, notamment par la comparaison des fichiers de données fiscales avec d'autres séries de données, comme les déclarations en douane, les informations sur les comptes financiers ou le registre des transactions immobilières. Toutefois, la technologie ne devrait représenter qu'un des éléments d'une stratégie politique plus large de lutte contre le financement illicite.

41. Aux niveaux national et international, la corruption apparaît lorsque les acteurs publics et non étatiques répondent aux incitations et aux constructions sociales et économiques existantes. L'intégration d'attentes et de normes sociales nouvelles et l'évolution des positionnements politiques en matière de responsabilisation, de transparence et d'intégrité exigeront plus de leadership au plus haut niveau ainsi que l'adoption de mesures adaptées à la situation locale et particulières à tel ou tel secteur et à tel ou tel contexte. Les pays ont également besoin d'accélérer la mise en œuvre des engagements et des activités de coopération concernant le recouvrement et le retour des avoirs volés. Une communication plus régulière et plus rigoureuse d'informations statistiques sur l'aide juridique demandée et fournie, ainsi que sur les résultats relatifs aux avoirs restitués, peut s'avérer utile.

42. La manière dont les recettes sont dépensées est aussi importante que les montants mobilisés. Les cadres de dépenses à moyen terme, qui complètent les cadres des recettes, présentent un tableau général du système budgétaire. Les cadres de dépenses devraient être alignés sur les objectifs de développement durable et peuvent être facilités s'ils font partie de cadres de financement nationaux intégrés. Certains pays ont déjà commencé à établir leur budget en fonction des objectifs de développement durable. Les décideurs devraient tenir compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans les dépenses et les acquisitions stratégiques dans tous les secteurs. Les dépenses devraient reposer sur les stratégies nationales de financement de la réduction des risques de catastrophe. De même, la durabilité environnementale doit constituer un élément central des politiques nationales d'investissement public si les objectifs climatiques ne sont pas atteints. Les organismes multilatéraux fournissent des outils dans ces domaines et dans d'autres, notamment le renforcement des capacités, lesquels peuvent aider les pays à faire en sorte que leurs systèmes budgétaires appuient la réalisation des objectifs de développement durable et ne fassent aucun laissé-pour-compte.

Activités et financements privés aux niveaux national et international

43. Le déblocage des entreprises et des financements privés est l'un des plus grands défis à relever pour parvenir à un développement durable et stimuler l'économie au lendemain de l'impact de la crise de la COVID-19.

44. Au niveau des pays, les gouvernements disposent de plusieurs leviers qu'ils peuvent utiliser pour créer un environnement commercial prospère et réduire les risques d'investissement. Pour aider à hiérarchiser les mesures à prendre, les décideurs devraient recenser et cibler les obstacles auxquels se heurte l'essor du secteur privé en faveur des objectifs de développement durable. En la matière, divers domaines pourraient être pris en compte. Le premier levier à actionner est le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire. Le deuxième concerne la fourniture de services d'infrastructure essentiels au développement durable et au fonctionnement de l'économie. Malgré toutes les initiatives menées dans ce domaine, les écarts infrastructurels entre pays développés et pays en développement demeurent considérables. La communauté internationale devrait aider davantage les pays à renforcer les capacités internes leur permettant de fournir des solutions infrastructurelles rentables et résistantes, notamment en élaborant des projets qui puissent attirer des investissements lorsque cela est possible. Le troisième levier touche aux obstacles rencontrés par les micro-, petites et moyennes entreprises. Cette approche nécessite de tirer parti des progrès technologiques afin, par exemple, de combler le manque de données pour l'évaluation des risques de crédit.

45. La mise en place d'un environnement commercial favorable peut, toutefois, ne pas être suffisante pour mobiliser les investissements à la vitesse et à l'échelle requises par la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays qui en ont le plus besoin et dans les secteurs clefs en termes de durabilité. Le recensement du type d'instruments financiers les plus susceptibles de produire des résultats compte tenu du contexte local nécessitera, encore une fois, une évaluation pertinente des principaux obstacles à l'investissement. Dans le rapport, le Groupe de réflexion présente un certain nombre d'outils et d'instruments financiers qui peuvent être utilisés pour surmonter certains des obstacles rencontrés par l'investissement privé. Ainsi, des moyens internationaux peuvent être utilisés pour gérer les risques de change, de catastrophe et politiques, en partie grâce à leur capacité de diversification d'un pays à l'autre ainsi que d'un risque à l'autre. Des fonds d'actions privés et des fonds de capitaux-risque privés intelligemment structurés, notamment ceux qui conjuguent investissements publics et investissements privés, pourraient mobiliser le financement en actions supplémentaire nécessaire pour soutenir les entreprises innovantes dans les pays les moins avancés. La question de l'appropriation par les pays des moyens mis en œuvre est aussi abordée, et il faudra que risques et récompenses soient partagés entre les partenaires publics et privés pour que ces instruments soient efficaces. Des modèles innovants, comme les systèmes des enchères, peuvent être conçus pour minimiser les subventions et utiliser de manière optimale les rares ressources concessionnelles.

46. Des changements majeurs sont également nécessaires dans le fonctionnement des entreprises et des financements privés. La nécessité d'un changement systémique est manifeste si l'on en juge par l'insuffisance des progrès accomplis sous l'angle de la durabilité dans de nombreux domaines sur lesquels les entreprises ont une grande incidence (par exemple, les émissions de carbone et l'équilibre des sexes). Les chefs d'entreprise reconnaissent de plus en plus que la prise en compte des facteurs de durabilité sera nécessaire pour assurer la viabilité à long terme de leurs entreprises.

Toutefois, il faut prendre les mesures suivantes pour que cette prise de conscience se traduise dans les faits :

a) Adapter la gouvernance d'entreprise, harmoniser les incitations internes, tels que les critères de rémunération pour les présidents-directeurs généraux, et remédier au court-termisme persistant sur les marchés des capitaux ;

b) Rendre les entreprises plus responsables. Un tel résultat est impossible à obtenir si l'on ne dispose pas d'informations pertinentes sur les effets sociaux et environnementaux des entreprises. Les exigences qui sont celles des grandes entreprises en matière d'établissement de rapports doivent faire sa place à un ensemble commun d'indicateurs de durabilité, quelle que soit leur incidence réelle. Grâce à ses travaux analytiques, le Groupe de réflexion peut faire converger plus aisément les initiatives menées en termes d'établissement de rapport avec l'émergence de données harmonisées et comparables. Cet aspect est essentiel si l'on veut soutenir les initiatives des investisseurs axées sur la durabilité, telles que l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable ;

c) Permettre aux gens d'utiliser leur argent pour contribuer aux changements auxquels ils adhèrent. Toutes les enquêtes réalisées à ce sujet montrent que les investisseurs individuels sont particulièrement favorables à cette possibilité. Toutefois, les particuliers ne disposent pas toujours d'une telle possibilité, parce que personne ne les interroge sur leurs préférences en matière de durabilité, parce qu'ils ne peuvent pas trouver de produits d'investissement crédibles ou qu'on leur vend des produits commercialisés au service de la durabilité mais n'ayant, en réalité, aucun impact réel. Une telle situation doit évoluer. Les conseillers en investissement devraient être tenus de demander à leurs clients quelles sont leurs préférences en matière de durabilité, outre les informations qu'ils sollicitent déjà auprès d'eux ;

d) Établir des normes minimales pour que les produits d'investissement soient commercialisés en fonction de leur durabilité. Une définition commune de l'investissement de développement durable marquerait un grand pas dans la voie de l'établissement de telles normes. Les plateformes internationales, telles que le système de l'ONU, doivent être utilisées pour élaborer une compréhension commune au niveau mondial et éviter la prolifération de normes concurrentes, voire incompatibles.

Coopération internationale pour le développement

47. La réalisation du Programme 2030 mettra fortement à contribution les budgets et les capacités du secteur public, ce qui exige un soutien international de plus grande ampleur et plus efficace, en ce qui concerne le financement tant concessionnel que non concessionnel. Toutefois, en 2018, l'APD a chuté de 4,3 %, et demeure bien inférieure à l'engagement de 0,7 % pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Si cette baisse a été due, en grande partie, à une réduction du financement assuré par les pays donateurs en faveur des réfugiés, l'APD brute versée aux pays les moins avancés a également baissé de 2,2 % en termes réels. Le Groupe de réflexion invite les fournisseurs d'APD à inverser cette tendance à la baisse de l'APD, en particulier en faveur des pays les moins avancés, et réitère avec force les appels lancés précédemment à ces fournisseurs en vue d'une intensification de leurs efforts dans le respect des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

48. La coopération Sud-Sud continue de s'accroître en termes de portée, de volume et de couverture géographique. Avec l'approfondissement du rôle de la coopération

Sud-Sud et triangulaire, la documentation de sa valeur ajoutée et de son importance pour le développement durable pourrait contribuer également à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît aussi le rôle important des banques de développement dans la mise en œuvre du Programme 2030. En 2019, plusieurs banques multilatérales de développement ont procédé avec succès à des opérations de reconstitution de capitaux. De plus, certaines banques multilatérales de développement ont pris des mesures pour lever des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes innovants. D'autres institutions financières de développement peuvent tirer des enseignements des efforts novateurs ayant été déployés pour lever des ressources supplémentaires, notamment des risques qu'il convient de gérer. Les banques multilatérales de développement ont également intensifié leurs efforts pour aligner leurs activités sur le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030. Ces activités doivent être poursuivies et renforcées afin de les faire cadrer pleinement avec le Programme 2030, notamment en harmonisant les indicateurs de suivi de l'égalité des sexes.

50. La propagation récente de la COVID-19 soulève aussi la question de savoir si les ressources disponibles sont suffisantes pour aider les pays à prévenir les épidémies et les pandémies et à y faire face. L'expérience acquise lors des interventions en cas de catastrophe et d'autres risques montre la nécessité de disposer d'instruments de financement ex ante qui soient efficaces et prévisibles, accessibles rapidement et propices à des incitations à la réduction des risques dès le stade de leur conception. Il s'agit notamment de mettre davantage l'accent sur l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en matière de prévention et de préparation aux épidémies et aux pandémies.

51. Dans le rapport, le Groupe de réflexion a étudié, à propos de la coopération internationale pour le développement, une série d'instruments de financement public propres à mobiliser des ressources pour les objectifs de développement durable, en faisant fond sur les instruments financiers qu'il mentionne dans ce même document. Il indique que si ces instruments ne sont pas des panacées permettant de combler le déficit d'investissement, ils peuvent néanmoins être utiles pour rendre l'aide accordée plus efficace et pour obtenir d'autres types de financement s'il y a lieu.

52. Le financement mixte est un instrument qui a fait l'objet d'une attention particulière. Malgré la rapidité de sa croissance, il n'a pas encore rigoureusement prouvé ses effets en matière de développement. L'essentiel du financement mixte concerne actuellement les pays à revenu intermédiaire étant donné l'importance et la facilité des transactions, seule une part réduite allant en effet aux pays les moins avancés, dans la mesure où, pour partie, le financement mixte ne convient pas à tous les investissements ni à toutes les activités. Pour plus d'efficacité, les ressources concessionnelles devraient être allouées là où le besoin et leurs effets s'en font le plus sentir. Le financement mixte doit passer du souci de bancabilité à la recherche d'un impact, en fonction des besoins et des capacités d'appropriation du pays considéré, en dosant judicieusement le financement mixte compte tenu de la situation où cet outil va s'avérer le plus adapté. Le renforcement des capacités nécessaires à l'appui de ces efforts peut aider les pays à identifier et à mettre en œuvre les instruments considérés comme appropriés.

53. Au cours des dix prochaines années, nombre de pays en développement devraient atteindre un niveau de revenu par habitant plus élevé. L'augmentation des revenus peut se traduire par des progrès tangibles dans la réalisation des objectifs de

développement durable. Néanmoins, ces nouvelles positives s'accompagnent de certains défis, notamment pour les pays déjà reclassés qui sont très vulnérables aux événements climatiques et autres catastrophes, car les pays en voie de reclassement risquent de ne plus avoir accès aux prêts à taux préférentiels. En contrepartie, les fournisseurs d'APD sont plus souples en cas de vulnérabilité, de conflit et d'instabilité politique. Toutefois, des améliorations sont à apporter dans certains domaines du reclassement (qu'il s'agisse du reclassement des pays les moins avancés, du reclassement par rapport aux guichets concessionnels multilatéraux et à l'APD), en particulier dans les suivants : l'accent mis sur la planification préalable au reclassement (notamment en cas de reclassements simultanés) ; le renforcement des capacités axé sur les domaines dans lesquels les obstacles au financement risquent d'être les plus importants (par exemple, pour la mobilisation des ressources intérieures et la gestion de la dette) ; et le développement des mesures de soutien exceptionnelles et temporaires pour les pays en transition, notamment en se dotant d'un processus de reclassement inverse.

54. Les efforts d'accroissement de l'APD et de mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement doivent s'accompagner d'efforts visant à améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération pour le développement. Les pays devraient s'employer à mieux relier leurs plans, stratégies et ressources, tandis que les partenaires de développement devraient s'efforcer davantage d'aligner leurs interventions sur les priorités des pays. Les cadres de financement nationaux intégrés peuvent s'avérer un outil utile pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement en faisant correspondre plans, stratégies et ressources.

Le commerce international comme moteur du développement

55. Le commerce international a contribué à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et aux flux financiers privés entre les pays, grâce à une coopération internationale forte, matérialisée par le système commercial multilatéral. Les tensions commerciales récentes ont remis en question le fonctionnement du commerce international. De plus, la crise de la COVID-19 aura des répercussions considérables sur le commerce, notamment sur celui des services. Toute réponse à la crise qui ferait progresser davantage le protectionnisme contribuera à ralentir le relèvement après la crise.

56. Malgré ses réalisations considérables, le système commercial multilatéral est actuellement confronté à des défis d'une ampleur inégalée depuis des décennies. Au cours des deux dernières années, les gouvernements ont introduit des restrictions commerciales couvrant une part importante du commerce international. Cette tendance doit être inversée. Les gouvernements doivent faire preuve d'un leadership collectif fort et d'une coordination efficace pour limiter l'imposition de nouvelles mesures de restriction des échanges et réduire le nombre de restrictions déjà imposées.

57. La paralysie de l'Organe d'appel de l'OMC, qui n'a plus suffisamment de membres pour statuer sur les différends commerciaux, constitue un autre défi majeur pour le système commercial multilatéral. Il est important pour les membres de l'OMC d'envisager des solutions pour sortir de l'impasse actuelle. Dans le même temps, certains membres ont accepté d'étudier la possibilité d'adopter des solutions provisoires pour permettre à un mécanisme de règlement des différends en deux étapes de continuer à fonctionner jusqu'à ce qu'une solution plus durable soit décidée.

58. La réponse multilatérale qui sera apportée à ces défis redoutables déterminera l'évolution de l'économie mondiale des décennies à venir. De nombreux membres ont manifesté clairement leur volonté de préserver et de renforcer le système commercial mondial dans le cadre de l'OMC. Ils doivent passer de la parole aux actes.

59. La réforme de l'OMC devrait rendre le système commercial multilatéral plus réactif aux réalités géoéconomiques du XXI^e siècle afin qu'il puisse maintenir son rôle important dans la réalisation du Programme 2030. Par exemple, les membres de l'OMC travaillent à l'établissement de nouvelles règles commerciales visant à réduire les subventions nuisibles au secteur de la pêche car elles engendrent surpêche et surcapacité. Les négociations sur l'agriculture, qui ont toujours été une question importante pour les pays en développement, ont également été relancées. Certains groupes de membres de l'OMC étudient par ailleurs la possibilité de mettre en place à l'avenir des règles sur la facilitation des investissements, le commerce électronique et les réglementations nationales sur le commerce des services, ainsi que sur les micro-, petites et moyennes entreprises, et sur l'autonomisation des femmes dans l'économie mondiale. La douzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra au Kazakhstan en juin 2020, fera date au regard de ces efforts.

60. Pour renforcer la contribution du commerce international au développement durable, la communauté internationale doit prendre des mesures immédiates pour résoudre deux autres problèmes. La première solution envisagée consiste à mettre en place des mesures pour relever les défis actuels auxquels sont confrontés les pays les moins avancés dans le domaine du commerce international. Il peut s'agir de convenir d'un suivi éventuel de la cible 17.11 des objectifs de développement durable, laquelle contient des appels à doubler la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial d'ici 2020. Un tel suivi comprendrait le renforcement des capacités commerciales et productives afin que l'octroi d'un accès préférentiel aux marchés des pays les moins avancés puisse contribuer davantage à la croissance des exportations, ainsi qu'à la diversification économique. Cela nécessiterait des mécanismes de soutien continu tels que l'initiative Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé. Les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés dans les années à venir pourraient aussi bénéficier de dispositions temporaires leur permettant l'accès au marché afin d'assurer une transition sans heurt et de réduire les effets d'une perte soudaine de traitement préférentiel.

61. La deuxième solution consiste à intensifier les mesures adoptées aux niveaux national et international pour mieux répartir les bénéfices du commerce. Par exemple, l'introduction de nouvelles technologies joue un rôle important en aidant les petits producteurs et les petites entreprises à tirer profit du commerce international, notamment au moyen du commerce électronique. L'autonomisation par les technologies numériques peut également favoriser la mobilité ascendante des femmes au-delà du secteur informel. Pour permettre aux petits producteurs et aux petites entreprises de tirer profit des possibilités offertes par le commerce électronique et l'économie numérique, il faut accroître le soutien international, notamment sous la forme d'une aide pour le commerce, afin d'améliorer la situation matérielle et institutionnelle des pays en développement en matière de commerce électronique. Toutes les règles globales sur le commerce électronique qui sont actuellement à l'étude devraient aussi répondre efficacement aux besoins particuliers des pays en développement.

62. Pour rendre le commerce plus profitable à tous, il faut également combler les lacunes en matière de financement du commerce qui touchent de manière disproportionnée les petites entreprises et empêchent les pays de saisir toutes les

opportunités commerciales qui seraient autrement disponibles. Les efforts multilatéraux déployés en vue de remédier à ces lacunes dans un esprit de coopération doivent se poursuivre, notamment en aidant les banques locales à tirer parti de la technologie pour numériser les produits à forte intensité de papier et rationaliser les processus de vérification.

63. Un des moyens d'accroître les effets positifs du commerce sur le développement inclusif et durable consiste à conclure des accords bilatéraux, des accords commerciaux régionaux ou des accords internationaux sur l'investissement en matière de durabilité. Les nouvelles générations d'accords de ce type sont conçues dans une optique de développement durable, comme l'émancipation économique des femmes, le respect des droits fondamentaux de la personne et la durabilité environnementale. Les accords nouveaux ou renégociés devraient traiter des synergies entre le commerce, l'investissement et la politique socioéconomique et environnementale, ainsi que d'éventuels liens négatifs, et viser à distribuer les gains économiques du commerce à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les petits producteurs et les petites entreprises des pays en développement.

Dettes et viabilité de la dette

64. La dette des pays en développement a continué de s'accroître en 2019, bien qu'à un rythme plus lent, et, avec elle, les risques pour la viabilité de la dette. Environ 44 % des pays à faible revenu et des pays les moins avancés sont actuellement considérés comme à haut risque de surendettement extérieur ou déjà surendettés. La crise de la COVID-19 ainsi que les chocs économiques mondiaux et les variations des prix des produits de base en résultant pourraient faire augmenter ce chiffre sensiblement. Ainsi, plusieurs pays africains tributaires des exportations de pétrole pourraient se retrouver en situation de surendettement.

65. Comme il a été noté dans le rapport, la longue période des taux d'intérêt internationaux faibles et les niveaux sans précédent de liquidités mondiales, associés à la politique d'assouplissement quantitatif, ont facilité la croissance des emprunts. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont un meilleur accès au financement commercial. Les prêts accordés par des créanciers publics qui ne font pas partie du Club de Paris ont augmenté, d'où de nouvelles possibilités offertes aux emprunteurs pour financer le développement.

66. L'évolution du paysage des créanciers a également modifié la structure de la dette des pays emprunteurs, augmentant leur exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de refinancement. La dette commerciale représentant une part croissante des emprunts souverains, le fardeau du service de la dette s'alourdit. La forte augmentation de la dette du secteur privé, en particulier de la dette des sociétés non financières sur les marchés émergents, a encore accru la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs et aux inversions des flux de capitaux.

67. L'augmentation du coût du service de la dette réduit la marge de manœuvre budgétaire permettant de prendre des mesures anticycliques et de procéder à des investissements dans la transformation structurelle à long terme et la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit là d'une préoccupation majeure, étant donné l'importance des besoins d'investissement non satisfaits au regard de la réalisation de ces objectifs. Pour y remédier, une série de mesures nationales et mondiales s'impose dans les trois domaines suivants : créer une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire, prévenir les crises de la dette et faire avancer le programme politique de restructuration de la dette.

68. Une mobilisation accrue des recettes intérieures et des dépenses plus efficaces, ainsi que l'APD, peuvent aider les pays à accroître les investissements publics en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, tout en limitant la vulnérabilité à la dette. Mais il est probable que nombre de pays en développement continueront de connaître cette tension fondamentale, notamment ceux dont le fardeau de la dette est élevé, en particulier au vu des risques croissants liés à la COVID-19. Les échanges de dette, comme la proposition de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de convertir une partie de la dette extérieure des Caraïbes en paiements annuels effectués à un fonds de résilience, peuvent être une source de financement pour des investissements supplémentaires dans les objectifs de développement durable. Le pilotage de cette initiative ainsi que d'autres initiatives de cette nature devrait être envisagé.

69. La viabilité de la dette dépend aussi de l'utilisation efficace des ressources empruntées. Il est utile d'étudier les différentes possibilités de mieux déterminer la marge de manœuvre budgétaire permettant de réaliser des investissements productifs dans les objectifs de développement durable. Une approche bilancielle précisant la manière dont sont utilisées les ressources empruntées, en tenant compte des actifs publics créés, peut contribuer à une meilleure compréhension des effets des investissements sur les recettes fiscales et le PIB. Les investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui renforcent la capacité de production des pays, peuvent contribuer à générer des recettes permettant de remplir les obligations en matière de service de la dette lorsque les projets d'investissement sont sélectionnés avec soin, financés de manière durable et exécutés efficacement. Le *Rapport de 2019 sur le financement du développement durable* a été également l'occasion d'étudier le rôle que peuvent jouer des banques de développement nationales et régionales bien gérées, fiscalement viables et transparentes, en faisant fond sur l'appel à leur renforcement lancé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

70. Une gestion efficace de la dette est essentielle pour atténuer les risques. Le renforcement de la gestion de la dette par l'assistance technique et le renforcement des capacités aidera les pays à gérer la dette plus efficacement. Malgré certains progrès enregistrés, les capacités et la transparence en matière de gestion de la dette doivent être continuellement renforcées au vu de la complexité grandissante du paysage des créanciers et des titres d'emprunt. Si la responsabilité première de la transparence de la dette incombe aux débiteurs, les créanciers partagent la responsabilité de faire en sorte que les conditions de prêt soient publiques, simples et faciles à suivre. Pour aider les emprunteurs à éviter les pièges de la dette, les créanciers publics devraient accorder toute l'attention voulue afin de ne pas nuire à la viabilité de la dette des pays emprunteurs, notamment en fournissant des financements à des conditions plus favorables et en veillant à ce que les pratiques de prêt soient pleinement conformes à des pratiques de financement durables et responsables.

71. La vulnérabilité à la dette a augmenté dans de nombreux cas en raison des chocs climatiques et environnementaux. Des mécanismes innovants, tels que les titres de créance conditionnels pour les emprunteurs souverains, permettraient aux pays débiteurs de reporter leurs paiements en cas de chocs particuliers. Malgré la réalisation de certains travaux analytiques sur ces prêts, les créanciers privés ou publics n'y ont guère eu recours. Les créanciers publics pourraient prendre l'initiative d'utiliser de tels instruments et de promouvoir leur utilisation, ce qui, pour l'essentiel,

constitue une approche contractuelle visant à accorder un délai à un pays emprunteur en période de tensions, en permettant ainsi de prévenir tout surendettement.

72. L'expérience acquise au cours des dernières années montre que le nouveau paysage a compliqué et allongé le processus de restructuration de la dette. Une telle évolution fait grimper le coût social des crises de la dette, notamment pour les citoyens les plus démunis. Il faut donc que la communauté internationale engage encore des travaux pour réviser les mécanismes existants et parvenir à un processus international équitable, efficace et rapide concernant le règlement de la dette. La réalisation de progrès dans tous ces domaines est nécessaire si les pays veulent atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. L'Organisation des Nations Unies peuvent offrir un forum pour un dialogue informel et inclusif entre toutes les parties prenantes permettant d'examiner les possibilités offertes au financement d'investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en assurant la viabilité de la dette.

S'attaquer aux problèmes systémiques

73. Le système monétaire international demeure vulnérable à la volatilité et à la contagion, telle que la volatilité financière récente engendrée par la crise de la COVID-19, ainsi qu'aux risques liés à l'augmentation de l'effet de levier. La question de savoir si ces facteurs ont des répercussions sur la stabilité systémique dépend de la nature des liens financiers internationaux ainsi que de la rapidité et de l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics.

74. Les réformes financières entreprises pour répondre à la crise financière de 2008 ont permis de renforcer la sécurité du système bancaire et de résoudre les problèmes posés par les risques, canaux et mécanismes liés à la crise. Les organismes de réglementation et de surveillance doivent montrer l'exemple en favorisant la mise en œuvre rapide, complète et cohérente des réformes encore nécessaires. Cela permettra d'assurer l'égalité des conditions de concurrence et d'éviter tout arbitrage réglementaire.

75. Toutefois, comme tel est normalement le cas, les modifications apportées aux règlements financiers à l'issue d'une crise tendent surtout à empêcher la réapparition des problèmes passés, alors que les chocs futurs peuvent avoir des causes et des canaux de transmission différents. Le fait que certaines parties prenantes s'éloignent du multilatéralisme rend plus difficile la mise en œuvre de réponses coordonnées aux crises mondiales.

76. Les intermédiaires financiers non bancaires prennent une part croissante à l'intermédiation financière, d'où, éventuellement, de nouveaux risques à comprendre et à gérer. Les pays devraient continuer d'intensifier leurs efforts pour suivre et réglementer l'intermédiation financière en se fondant sur la fonction qu'elle remplit et non sur le type d'institution concernée, notamment en matière de technologie financière. Tout en contribuant au financement du Programme 2030, les instruments financiers exposés dans le rapport peuvent aussi créer des poches d'endettement qui présentent des risques économiques et sociaux. Le Groupe de réflexion s'emploiera à étudier ces relations et les moyens de gérer les risques dans les rapports futurs.

77. La technologie financière contribue à la croissance de l'intermédiation financière non bancaire et rend plus floue la démarcation entre règlements, logiciels, intermédiation du crédit et prise de risque. Une gestion des risques non préjudiciable à l'innovation est un casse-tête pour les décideurs politiques. L'expérience en matière de réglementation des technologies financières devient de plus en plus importante, et

les décideurs politiques peuvent s'appuyer sur les données d'expérience de leurs pairs pour éclairer leurs décisions.

78. Les paiements et les monnaies numériques constituent l'un des domaines où l'innovation se développe rapidement. Un monde économique sans espèces se profile à l'horizon. Les paiements numériques, tels que l'argent mobile, peuvent réduire les coûts et promouvoir l'inclusion financière. Le secteur privé et les banques centrales proposent également des monnaies numériques. Celles-ci pourraient présenter des gains d'efficacité, mais risquent aussi de modifier fondamentalement l'équilibre entre les risques et les mesures incitatives dans les systèmes financiers nationaux, notamment en matière d'intégrité financière, de stabilité et de développement durable. Les réglementations relatives au fonctionnement des monnaies numériques privées devraient être étudiées de près dans chaque juridiction ou zone monétaire régionale, les décideurs politiques ayant pour tâche d'examiner de quoi il en retourne exactement concernant la stabilité financière, l'intégrité financière, la protection des consommateurs, la vie privée et les répercussions plus larges sur le développement durable. Les banques centrales qui envisagent d'émettre leurs propres monnaies numériques devraient concevoir des systèmes bien adaptés aux contextes nationaux et propices au développement durable.

79. Les décideurs politiques commencent par ailleurs à prêter davantage attention à l'interaction entre changements climatiques et système financier. Il est de plus en plus admis que le risque climatique constitue un risque financier qu'il faut intégrer dans les cadres réglementaires fondés sur le risque, en s'appuyant sur les progrès réalisés en matière de divulgation volontaire. Les décideurs politiques devraient adopter le principe de divulgations financières obligatoires établies au niveau mondial et ayant pour objet les risques financiers liés au climat et ce afin de soutenir la stabilité à long terme des systèmes financiers. Certains pays réforment aussi leurs systèmes et règlements financiers afin de garantir à la fois la stabilité financière et un alignement sur tous les aspects du Programme 2030. Les décideurs politiques devraient également envisager de développer des cadres politiques et des efforts réglementaires supplémentaires en vue de promouvoir des systèmes financiers durables. Les réglementations ont une incidence sur les incitations et peuvent encourager un changement positif des comportements, comme la promotion de l'inclusion financière et la réduction des investissements dans des activités favorisant les changements climatiques ou d'autres activités à risque pour l'environnement.

80. La communauté internationale a réuni des ensembles de politiques nationales et internationales en vue d'atténuer les risques et d'amortir les chocs financiers lorsqu'ils se présentent. Ces politiques doivent être constamment ajustées si l'on veut qu'elles offrent une protection suffisante contre les crises financières. De nouvelles pressions sur les systèmes financiers peuvent provenir de sources inattendues, tout comme la propagation de la COVID-19 au premier trimestre 2020 a entraîné une recherche de la qualité et un élargissement des écarts de rendement des obligations des pays en développement. Les pays devraient étudier la possibilité de cadres politiques intégrés cohérents réunissant les politiques monétaires, les politiques de taux de change, les politiques macroprudentielles, les politiques de gestion des flux de capitaux et d'une autre nature au sein de cadres de financement nationaux intégrés, afin de gérer l'excès d'endettement et la volatilité des financements nationaux et transfrontaliers. Une utilisation efficace de ces politiques peut accroître la marge de manœuvre politique et réduire la nécessité pour les pays de recourir à un financement d'urgence que peut déclencher le filet de sécurité financier mondial. En attendant, les États Membres doivent s'efforcer de combler les lacunes de ce filet de sécurité

financier mondial, en mettant en place des dispositifs financiers régionaux plus solides là où ils sont insuffisants.

81. Enfin, les États Membres devraient examiner si les dispositions de gouvernance des diverses institutions internationales ont besoin d'être encore réformées, notamment celles qui n'ont pas entrepris de réformes depuis de nombreuses années. L'ambitieux Programme 2030 exige des institutions permettant un examen attentif de ce qui touche à la cohérence et à la coordination. Le Groupe de réflexion est devenu un mécanisme propre à améliorer la cohérence interorganisations.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

82. Pour réaliser les objectifs de développement durable, les pays doivent accroître, quel que soit leur stade de développement, leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. De nouvelles pratiques et technologies doivent être élaborées et transférées là où elles sont le plus nécessaires pour renforcer la croissance de la productivité, diminuer les effets sur l'environnement et réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

83. Dans son rapport, le Groupe de réflexion complète l'analyse du rôle des technologies numériques en examinant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de technologie et de renforcement des capacités dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

84. Si des progrès importants ont été réalisés au niveau de la plupart des indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, de grands écarts subsistent entre pays développés et pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés. L'écart entre les sexes dans l'enseignement supérieur s'est réduit dans la majorité des pays, mais il a augmenté dans les pays les moins avancés et reste important en termes d'accès à l'Internet d'une manière générale. La communication d'informations et les activités de collaboration devraient être renforcées, notamment par l'appui apporté aux systèmes éducatifs, l'amélioration de l'accès abordable à l'Internet et par une coopération internationale encore plus importante en matière de science, de technologie et d'innovation.

85. Les technologies nouvelles et émergentes se sont rapidement répandues, en appuyant les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable et en stimulant l'innovation et l'inclusion financières. Avec le temps, les effets de ces technologies concerneront tous les secteurs et tous les pays. Dans leur totalité, les pays doivent accroître et renforcer leurs capacités d'adaptation et d'innovation technologiques, en fonction de l'évolution de leurs systèmes d'innovation et cadres réglementaires nationaux, portés par un environnement international favorable.

86. Le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, deux résultats clefs du Programme d'action d'Addis-Abeba en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, ont été mis en place et sont devenus opérationnels au cours des dernières années. Les efforts conjoints et continus des États Membres, soutenus par le système des Nations Unies, peuvent aider ces mécanismes à favoriser l'adaptation des pays en développement aux nouvelles technologies au service du développement durable.

Données, surveillance et suivi

87. La diffusion rapide des technologies numériques a provoqué une révolution des données qui offre de grandes possibilités au développement durable, mais qui lui pose aussi des défis. Néanmoins, tous les pays n'ont pas les moyens de tirer parti de nouvelles sources de données, et des questions continuent de se poser à l'égard de ces dernières en matière de sécurité, d'accès et de confidentialité.

88. De nombreux pays ne disposent toujours pas d'un ensemble minimum de données traditionnelles de qualité, notamment de données de recensement et de l'état civil de base. Dans le même temps, l'émergence d'un nouvel écosystème de données en pleine évolution remet en question le rôle traditionnel des systèmes statistiques officiels en tant que principaux producteurs de statistiques et fournisseurs d'informations pour l'élaboration des politiques.

89. Les systèmes statistiques nationaux doivent se moderniser et les capacités de leurs entités membres doivent être renforcées, afin de leur permettre de combler les lacunes en matière de données sur le développement et d'établir leur nouveau rôle dans un écosystème de données en pleine évolution. Cette transformation nécessite un changement radical au niveau de la mobilisation des ressources pour les statistiques. De nouveaux mécanismes de financement peuvent aider à mettre en commun les financements externes provenant de différentes sources, à mobiliser des fonds supplémentaires et à améliorer la coordination. Ils devraient soutenir le renforcement et la modernisation des systèmes statistiques nationaux et être alignés sur les plans nationaux de statistique des pays.

90. Nombre de gouvernements se projettent au-delà des cadres juridiques en matière de sécurité et de confidentialité des données et se mettent à revoir les stratégies nationales en matière de données et les nouveaux dispositifs institutionnels, notamment le rôle potentiel des organismes nationaux de statistique en tant que gestionnaires de données. Pour que ces efforts aboutissent, les gouvernements devraient envisager les données comme un atout stratégique pour le développement et charger leurs systèmes statistiques nationaux, en collaboration avec d'autres entités gouvernementales, d'utiliser et de développer activement cet atout, en leur donnant les moyens de le faire.

91. La communauté statistique a continué de travailler au renforcement des méthodologies pour la fourniture de données de haute qualité, à jour et ventilées. Outre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, les indicateurs nationaux et infranationaux peuvent appuyer le suivi de ces objectifs ainsi que l'élaboration des politiques et aider à recenser les lacunes et les obstacles en matière de financement au sein d'un cadre de financement national intégré. Le cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a fait l'objet d'un examen complet en 2020, et les pays, régions et villes ont commencé à concevoir leurs propres ensembles d'indicateurs spécifiques. Malgré les progrès réalisés, il est encore nécessaire d'élaborer et d'établir des concepts, des définitions et des méthodes pour les statistiques sur l'égalité des sexes.

92. Étant donné les limites présentées par le PIB et le PIB par habitant pour mesurer le développement durable, des efforts sont en cours pour fournir des orientations statistiques sur la mesure du bien-être, comme il a été demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Sur la base de ces orientations, les cadres de comptabilité nationale devront être intégrés à différentes mesures du bien-être afin de mieux refléter le développement dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.